

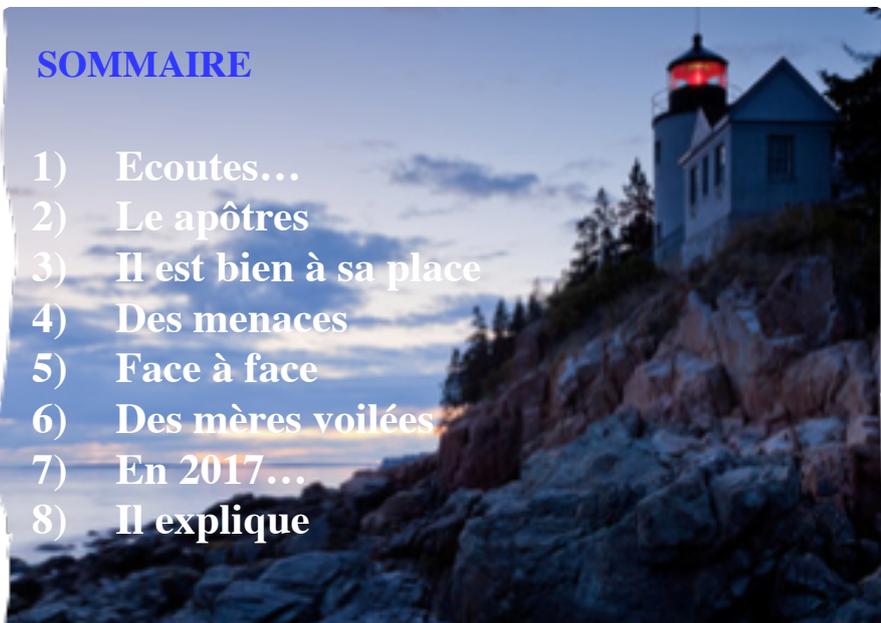
LA PRESSE EN REVUE...



JEUDI 20 MARS 2014

SOMMAIRE

- 1) Ecoutes...
- 2) Le apôtres
- 3) Il est bien à sa place
- 4) Des menaces
- 5) Face à face
- 6) Des mères voilées
- 7) En 2017...
- 8) Il explique



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Ecoutes de Sarkozy : « pas digne d'un ancien président de la République », selon Touraine



L'affaire des écoutes de Sarkozy, donne lieu à un affrontement gauche droite sur l'indépendance de la justice - AFP

Après la publication par Mediapart d'écoutes judiciaires relatives aux conversations entre Nicolas Sarkozy et son avocat, la ministre de la Santé, Marisol Touraine, a estimé que « si les faits sont avérés, ils sont d'une très grande gravité ». Pour le maire de Paris, Bertrand Delanoë, « il y a eu des pressions sur la justice au cours des dix dernières années ».

Après la publication par Mediapart de sept écoutes judiciaires relatives aux conversations entre Nicolas Sarkozy et son avocat Thierry Herzog, les réactions se sont multipliées à gauche. Avec un dénominateur commun : face à une droite qui crie à l'acharnement, les caciques du parti majoritaire dénoncent les pressions de l'ex-président vis-à-vis de l'institution judiciaire.

« Si les faits sont avérés, ils sont d'une très grande gravité parce que les propos qui sont tenus traduisent, au-delà de leur violence à l'égard des juges, une conception des relations entre le pouvoir politique et le pouvoir judiciaire qui est contraire à notre état de droit », a lancé mercredi sur i>TELE la ministre de la Santé, Marisol Touraine (voir la vidéo). « Nous sommes face à quelque chose qui est d'une gravité tout à fait considérable et qui va éclabousser la vie politique », a-t-elle ajouté. Selon elle, "cela n'est pas digne d'un ancien président de la République".

« Car de quoi s'agit-il si ces documents sont authentiques ? a renchéri Harlem Désir, le Premier secrétaire du Parti socialiste. D'un ancien président de la République et de son avocat qui apparaissent tout simplement décidés à faire obstruction à la justice (...) De tels comportements, s'ils étaient avérés, devraient être sanctionnés. Ils porteraient la marque d'un véritable scandale d'État et disqualifieraient moralement leurs auteurs ».

« L'extrême gravité des accusations et des soupçons qui pèsent sur l'ancien président de la République est telle que les commentaires maintenant doivent laisser la place à la vérité », a précisé Najat Vallaud-Belkacem, la porte-parole du gouvernement. Par cette phrase prononcée au cours de son point de presse hebdomadaire suite au conseil des ministres, elle semble appeler au calme et à la mesure dans les réactions de tous les bords politiques.

Indépendance de la justice

Interrogé mercredi par RTL (voir ci-dessous), le maire PS de Paris, Bertrand Delanoë, qui quittera fin mars un fauteuil de maire occupé depuis 2001, « souhaite que la vérité soit connue ». Ecartant l'hypothèse d'un acharnement des juges _ « ni contre Sarkozy, ni contre des gens de gauche, les juges font leur métier » _ il a souligné qu'il tenait « absolument à l'indépendance de la justice - c'est le cas actuellement - au droit des journalistes +d'investiguer+ et aux droits des avocats ». Or, sur ce chapitre « avec François Hollande, nous sommes sûrs qu'il y a l'indépendance de la justice, comme c'était le cas avec Lionel Jospin », a poursuivi le maire de Paris. « Je constate que les dix dernières années, il y a eu des pressions sur la justice », a-t-il accusé.

« Si les faits sont avérés (le contenu d'écoutes judiciaires, NDLR), c'est absolument ahurissant et blessant pour la démocratie », avait estimé mardi soir le porte-parole du PS, David Assouline. « Le style et les mots sont accablants. S'ils étaient avérés, on comprendrait mieux pourquoi l'UMP a déployé autant de rideaux de fumée et une telle violence contre l'institution judiciaire et des juges indépendants », a poursuivi le porte-parole. « Que l'UMP laisse les juges travailler en toute indépendance! », a-t-il conclu.

De son côté, le député PS, Yann Galut, chef de file de la gauche forte, a publié mercredi un communiqué qui reprend les mêmes éléments de langage. Ces écoutes « accentuent les soupçons qui pèsent sur l'ancien chef de l'État et confirment, si les faits sont avérés, l'existence d'un scandale de grande ampleur ». Et il ajoute : « Contrairement aux pratiques courantes sous l'ancien quinquennat - dont les présentes révélations sont symptomatiques - la séparation entre le pouvoir exécutif et judiciaire est réelle : l'indépendance des magistrats est au coeur de la politique menée par le gouvernement ». Il a appelé l'UMP et Nicolas Sarkozy « à laisser l'instruction faire son travail en cessant de diffuser des théories complotistes ».

Climat passionné

Quelles réactions à droite ? Jean-François Copé, le président de l'UMP, a appelé à la retenue. « Je n'entends pas du tout réagir » car « ce n'est pas l'idée que je me fais de la manière dont un grand pays doit exercer le cours de la justice », a déclaré

le député-maire de Meaux, invité des Indés Radios-Metronews-LCI. « A la justice de faire son travail et à elle seule (...) tout ça se fait dans un climat passionné, celui d'une campagne électorale », a-t-il ajouté en regrettant que « dans la période électorale, on n'ait pas préservé un minimum de retenue ».

Jean-François Copé a toutefois profité l'occasion pour contre-attaquer. « Nous n'avons parlé, depuis ces dernières semaines, que de sujets judiciaires » qui « ne permettent plus de rappeler aux Français que le bilan de François Hollande, depuis deux ans, est calamiteux. » Le président de l'UMP a également regretté de ne pas avoir de « nouvelles des rebondissements de l'affaire Cahuzac » ou encore de ne pouvoir lire sur le site Mediapart un article concernant « un problème de présomption de favoritisme à Evry » à propos l'ancien maire de la ville Manuel Valls, le ministre de l'Intérieur.

Jean-Michel Gradt

II) Ecoutes : les bons apôtres de la droite



FRANCOIS SERGENT

La droite parle d'or. Depuis les nouvelles révélations de Mediapart, Copé, Chatel, Dati sont tous à fond pour l'indépendance de la justice. Les bons apôtres.

Pour Luc Chatel, vice-président délégué de l'UMP, ce principe est «chaque jour bafoué». Par la gauche, par le gouvernement. Jean-François Copé, dont l'élection à la tête de l'UMP fut un modèle de démocratie et de transparence, demande «à la justice de faire son travail et à elle seule». Les «bâtards de Bordeaux», comme Me Herzog baptise gentiment les magistrats, apprécieront.

Faut-il rappeler que toute l'entreprise menée par Nicolas Sarkozy et son avocat est de faire obstruction à la justice. De se servir d'un fidèle magistrat de droite et franc-maçon pour non

seulement connaître la procédure dont il est l'objet, mais encore pour intervenir auprès de ses confrères en la faveur de l'ancien président. «Pour bien leur expliquer», comme le dit Me Herzog. En échange, «Gilbert» (Azibert, haut magistrat à la Cour de cassation) aura un bon petit boulot, très bien payé à Monaco, après intervention de Sarkozy auprès de ce pays de pacotille. Herzog avait d'ailleurs rassuré par avance «Gilbert» à ce sujet : «Tu rigoles, avec ce que tu fais...»

Une leçon de choses de l'indépendance de la justice à la Sarkozy. Aujourd'hui et lorsqu'il était président. Et sans le moindre doute, c'est cette pratique qu'il ambitionne de reproduire s'il retourne un jour au pouvoir. A moins, comme le dit cet excellent Me Herzog, que «le droit finisse par l'emporter».

liberation.fr-François SERGENT

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Pierre Moscovici : «Le plan d'économie le plus ambitieux jamais pensé»



Pierre Moscovici, le ministre de l'Economie, estime que nous «arrivons au moment fondamental du quinquennat» | (AFP/Alain Jocard)

Alors que les rumeurs de remaniement après les municipales semblent se préciser, Pierre Moscovici, le ministre de l'Economie affirme, ce mercredi matin dans Le Figaro se sentir bien à sa place à Bercy et «avoir encore beaucoup à y apporter».

«Je crois avoir une personnalité rassurante pour les français et crédible pour les entreprises», explique-t-il en revenant sur les grands dossiers du moment : pacte de responsabilité, 50 milliards d'économies à trouver, baisse des charges, déficit... «Nous arrivons au moment fondamental du quinquennat», lance-t-il.

Le pacte de responsabilité

«Le pacte de responsabilité est décisif dans l'effort que nous faisons pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de la France», explique-t-il. Selon lui, ce pacte, qui est loin de faire l'unanimité chez les syndicats après la manifestation de mardi, repose sur trois piliers: «Une réduction attendue depuis longtemps du coût du travail, une réduction de la fiscalité des entreprises pour nous rapprocher de la moyenne européenne et la simplification de la vie des entreprises», reprend-il. Pour le patron de Bercy,

La baisse des charges

Il faut trouver 30 milliards d'ici à 2017. Pierre Moscovici confirme que le crédit d'impôt compétitivité et emploi de 20 milliards d'euros sera «maintenu». Pour le reste, le ministre reste encore vague en affirmant qu'il faudra «trouver un

équilibre entre des allègements sur les bas salaires et sur les salaires les plus élevés».

Où trouver 50 milliards d'économie de 2015 à 2017 ?

«Nous sortons de la logique du «rabort». Chaque réunion est consacrée à une famille de politiques publiques - prestations sociales, logement, emploi - évaluée au regard des gisements d'économies potentiels mais aussi les réformes de structures possibles», détaille-t-il pour la méthode. Sur le fond ? «La discrétion est pour moi une condition de réussite de l'exercice». Tout au plus, le ministre concède qu'il y faudra «sans doute des mesures symboliques» mais que «les choix seront ambitieux, courageux et très structurants».

La baisse de la fiscalité pour les ménages

Pierre Moscovici botte en touche sur cette question. Selon lui, le Pacte de responsabilité qui va profiter aux entreprises aura des conséquences bénéfiques pour les ménages sur l'emploi. S'il se dit «très attentif» à la situation des ménages qui situés vers le bas du barème de l'impôt sur le revenu, il faudra attendre les conclusions d'un groupe de travail.

Baisse du déficit à 3% du PIB

Le 15 avril, Bercy va devoir rendre sa copie à la Commission européenne. «Nous tenons notre trajectoire», reprend Pierre Moscovici en ajoutant que ce programme de stabilité fera l'objet d'engagements précis. «Ce gouvernement va mettre en place le plan d'économies le plus ambitieux qui ait jamais pensé et mis en oeuvre sous la Ve République», prévient-il.

LeParisien.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Un journaliste du «Monde» reçoit des menaces et porte plainte



Gérard Davet, journaliste au Monde. | AFP

Gérard Davet, journaliste d'investigation au «Monde», fait l'objet de «menaces précises» le visant lui et ses proches, rapporte ce mercredi le quotidien sur son site. Chargé avec Fabrice Lhomme du suivi d'affaires particulièrement sensibles - dont les écoutes Sarkozy, et les dossiers Tapie, HSBC ou Bettencourt - il a reçu ces menaces mardi «par courrier manuscrit», a précisé «Le Monde».

Le 7 mars, Gérard Davet avait cosigné l'article du Monde révélant que l'ex-chef de l'État avait été mis sur écoutes dans l'enquête sur un financement libyen présumé de sa campagne en 2007. Il y évoquait aussi des conversations entre Nicolas Sarkozy et son avocat, Me Thierry Herzog, indiquant qu'un haut magistrat les renseignaient sur l'enquête Bettencourt. Des échanges dont Mediapart a largement révélé la teneur mardi.

«Une lettre de menaces très violentes visant ma famille»

Dimanche, Le Journal du Dimanche rapportait que le président François Hollande avait reçu les deux journalistes le 7 mars, laissant ainsi entendre que l'Elysée aurait pu jouer un rôle dans les fuites sur cette affaire. «C'est un article ignoble du JDD qui disait que les journalistes étaient manipulés, s'indigne Gérard Davet. Après cet article, j'ai reçu hier (NDLR. mardi) une lettre de menaces très violentes visant ma famille et mes proches, et j'ai déposé plainte».

«Il y a un contexte extrêmement malsain, selon lequel les juges marcheraient de pair avec les journalistes et les hommes politiques, alors que ce n'est pas comme ça que les choses se passent», a-

a-t-il ajouté. Son compère Fabrice Lhomme explique que «cette rencontre est un hasard du calendrier, nous rencontrons François Hollande régulièrement car nous préparons un livre sur son quinquennat».

Des révélations qui suivent le calendrier de la justice

Les révélations sur des affaires concernant la droite, juste avant les municipales, comportent «une part de hasard» car elles suivent le calendrier des procédures de justice, fait remarquer le journaliste. «Même si on sait que l'enquête sur Copé a été alimentée par des gens à l'UMP qui ont envie de se faire la peau de Copé», ajoute Fabrice Lhomme.

«Les gens qui donnent des infos aux journalistes ont toujours des comptes à régler», reconnaît-il. Et d'assurer: «Mais pour nous, cela n'a aucune espèce d'importance, l'important est si l'info est bonne où mauvaise, nous n'enquêtons pas à charge».

Mercredi, la police judiciaire parisienne a été saisie d'une plainte visant à identifier le ou les auteurs de ce courrier menaçant. Par ailleurs, à l'été 2010, les factures téléphoniques de Gérard Davet, « coupable » à l'époque de tonitruantes révélations dans le dossier Bettencourt, ont été visitées par les services renseignement afin d'identifier sa source.

LeParisien.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

V) Affaire Tapie : confrontation périlleuse entre Christine Lagarde et Stéphane Richard



L'ancienne ministre des Finances a été placée fin mai 2013 sous le statut de témoin assisté dans le cadre de l'enquête sur l'arbitrage en faveur de l'homme d'affaire.

latribune.fr

Les juges veulent comprendre les rôles des protagonistes impliqués dans l'arbitrage qui a permis le versement de quelque 400 millions d'euros à Bernard Tapie en 2008. Les versions de l'ancienne ministre des Finances et de l'actuel patron d'Orange se contredisent.

La confrontation s'annonce délicate. Mercredi l'ancienne ministre des Finances et actuelle directrice du Fonds monétaire international (FMI), Christine Lagarde est confrontée à son ancien directeur de cabinet, Stéphane Richard, actuellement PDG du groupe Orange, dans l'affaire de l'arbitrage controversé en faveur de Bernard Tapie. C'est sa troisième audition à la Cour de justice de la République (CJR) depuis le début de l'enquête.

Possible mise en examen de Lagarde

Dans le cadre de cette affaire, la directrice générale du FMI, qui a choisi l'arbitrage privé pour solder le litige opposant l'homme d'affaires Bernard Tapie au Crédit Lyonnais lorsqu'elle était ministre des Finances, a été placée fin mai 2013 sous le statut de témoin assisté, un statut intermédiaire entre le témoignage classique et la mise en examen.

Stéphane Richard a quant à lui été mis en examen pour escroquerie en bande organisée, au même titre que Bernard Tapie et trois autres

protagonistes impliqué dans l'arbitrage contesté. Une "différence de traitement" que le patron d'Orange "n'a jamais compris", selon son entourage.

Les juges de la CJR, seule juridiction habilitée à juger les anciens ministres, pourraient décider, à l'issue de cette confrontation qui durera "probablement" toute la journée, de changer le statut de la directrice du FMI, souligne une source judiciaire.

Versions contradictoires

Au coeur des interrogations, la "griffe", cette signature pré-imprimée qui permet de signer un document au nom du ministre, y compris pendant son absence. Les juges s'intéressent notamment à une lettre datée du 23 octobre 2007, une des seules instructions écrites de Christine Lagarde figurant au dossier, et signée avec de cette fameuse "griffe".

Selon Le Monde, la directrice du FMI aurait accusé devant les juges Stéphane Richard d'avoir utilisé la griffe en son absence. Mais devant les parlementaires en 2008, la ministre avait confirmé "avoir donné des instructions" pour soutenir "la décision du CDR (la structure chargée de gérer l'héritage du Crédit Lyonnais) d'aller en arbitrage" et assumé "la responsabilité des instructions écrites". Elle avait entre autres évoqué cette lettre du 23 octobre.

Stéphane Richard a de son côté déclaré que sa ministre de tutelle avait été "en permanence informée de toutes les évolutions de ce dossier" et que "le choix de l'arbitrage a été partagé à tous les niveaux de l'État".

La confrontation se tient une semaine avant un conseil d'administration d'Orange crucial pour le PDG qui brigue un nouveau mandat. C'est la première fois, depuis sa mise en examen, qu'il se retrouve confrontée à son ancienne ministre.

latribune.fr

VI) Des mères voilées privées de sortie scolaire interrogent les frontières de la laïcité

Par Sandrine Chesnel,

Alors que la loi sur le voile à l'école a fêté ses 10 ans le 15 mars, des mères voilées du Blanc-Mesnil s'insurgent contre l'interdiction qui leur est faite d'accompagner les sorties scolaires de leurs enfants.



La loi interdisant le port de signes religieux ostensibles à l'école a fêté ses 10 ans le 15 mars dernier.

afp.com/Philippe Huguen

"Pour faire des gâteaux et animer des stands à la kermesse, on sait nous trouver. Mais pour les sorties scolaires, en revanche, c'est comme si on n'existait plus". Rassemblées au premier étage du centre social des Tilleuls, un quartier du Blanc-Mesnil, en Seine-Saint-Denis, les membres du collectif "Sorties scolaires : avec nous!" ne décolèrent pas. Depuis la rentrée scolaire 2012, les enseignants ne veulent plus d'elles pour accompagner les sorties scolaires de leurs enfants. Le motif de cette privation de sortie? "Notre foulard".

"Le ministère nous renvoie à la maison"

Rachida Hanane se souvient très bien de l'embarras de la directrice de l'école de son fils quand elle l'a appelée un soir, chez elle, à la veille d'une sortie à la Cité des Sciences: "Elle m'a expliqué que si je voulais accompagner la classe il fallait que j'enlève mon foulard, ou que je le cache". Choquée, mais décidée à ne pas décevoir son fils, Rachida participera finalement à la sortie,

coiffée d'une casquette par-dessus son hijab...

"Alors que nous étions toutes très impliquées dans la vie des écoles, pour la plupart élues parents délégués, nous avons tout à coup l'impression de ne plus être des parents comme les autres" résume Sihem Harrach, membre du collectif. "Qu'on demande à nos filles de ne pas porter le voile à l'école, on le comprend, précise Mylène Lechel, mais qu'on nous le demande à nous, non!".

Pressés de questions par les mamans, les directeurs des écoles invoquent la circulaire du 27 mars 2012, dite circulaire Chatel, qui demande aux parents accompagnant les sorties scolaires "de ne pas manifester, par leur tenue ou leurs propos, leurs convictions religieuses, politiques, ou philosophiques". Une circulaire intégrée à tous les règlements intérieurs des écoles du Blanc-Mesnil à la rentrée 2013. Mais le collectif ne désarme pas, tracte, informe les autres parents, crée une pageFacebook. Le 13 novembre, grâce à l'intervention de leur députée, Marie-Georges Buffet, les mamans sont reçues à l'inspection

académique de Bobigny. Le DASEN promet qu'il signifiera aux responsables des établissements de statuer "au cas par cas" sur le "profil" des parents accompagnateurs.



Conférence de presse du collectif "Sorties scolaires: avec nous!", le 19 mars 2014 au Blanc-Mesnil (93)

Aux directeurs d'école de trancher

Que sait-il passé depuis le rendez-vous avec le DASEN? "Pas grand-chose, résume Fairouz Benamar. Sur la trentaine d'écoles du Blanc-Mesnil, seules six autorisent à nouveau les mamans voilées à accompagner des sorties scolaires". Sollicité par L'Express, l'inspecteur de circonscription du Blanc-Mesnil et le rectorat de Créteil n'ont pas donné suite. Au ministère de l'Education nationale, on se retranche derrière l'avis du Conseil d'Etat de décembre 2013: "Les exigences liées au bon fonctionnement du service public de l'éducation peuvent conduire l'autorité compétente, s'agissant des parents d'élèves qui participent à des déplacements ou des activités scolaires, à recommander de s'abstenir de manifester leur appartenance ou leurs croyances religieuses".

C'est sur demande du défenseur des droits, Dominique Baudis, lui-même saisi du cas de mères voilées exclues de sorties scolaires, que le Conseil d'Etat s'est prononcé sur l'interprétation de la circulaire Chatel. Au final l'avis rendu par le Conseil d'état reste dans le flou, laissant les directeurs d'école décider de l'opportunité d'autoriser ou non les mères voilées à participer à des sorties scolaires, selon "les exigences du bon fonctionnement du service public". "La jurisprudence laisse une grande marge d'appréciation au terrain" reconnaît le ministère, qui assure cependant que "les choses se passent en grande majorité très bien".

Une loi à géométrie variable ?

Pas de problème donc avec les mères voilées - pas de problème non plus, toujours d'après le ministère, en ce qui concerne l'application de la loi "sur le voile à l'école". Ainsi depuis 2008 aucune exclusion n'aurait été prononcée contre des jeunes filles pour port du voile dans un établissement scolaire.

Pourtant un collectif d'enseignants a lancé le 15 mars une pétition qui réclame l'abrogation de la loi de 2004, une loi qui pour eux "n'a eu aucun des effets vertueux défendus par le législateur et (qui) a détérioré leurs conditions d'enseignement en accentuant les inégalités sociale". Et en créant des inégalités territoriales, comme le montre la situation des mères de famille du Blanc-Mesnil, mais aussi ailleurs à Argenteuil, à Montreuil. "Les mamans voilées d'Aulnay-sous-bois qui vivent juste à côté sont autorisées à accompagner les sorties scolaires, et pas nous, c'est injuste", souligne Mylène Lechel.

Loin d'abandonner le combat, le collectif des mamans du Blanc-Mesnil a réussi à décrocher un nouveau rendez-vous à l'inspection académique, le 8 avril. Dans cette attente, le 5 mars, elles ont envoyé un courrier à Vincent Peillon pour lui demander de trouver "une issue positive" à cette "situation invivable". A ce jour elles n'ont pas reçu de réponse.

lexpress.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

VII) Chômage, dette, déficits: sortie de crise... en 2017?

Par Guillaume Allègre

La prévision à moyen ou long-terme, la politique ou l'économie-fiction sont des exercices périlleux. Les meilleurs économistes ont vu leur réputation écornée par des prédictions malheureuses. Trois jours avant le krach de 1929, Irving Fisher écrivait ainsi que « le prix des actions ont atteint ce qui apparaît être un haut plateau permanent ». Ceci l'a poussé à écrire en 1932 un des articles de référence sur les cycles économiques (« Booms and Depressions : some first principles » PDF). Beaucoup se souviennent de Malthus et de Marx dont les prévisions pessimistes de long-terme ne se sont pas réalisées, ce qui invaliderait toute leur pensée.

Il existe également une forme particulière de prévision : celle que son auteur ne souhaite pas qu'elle se réalise. C'est ainsi que dans son récent livre, *Le Capital au XXIème siècle*, Thomas Piketty montre que, selon les dynamiques actuelles, une société patrimoniale comparable en certains points à celle de la fin du XIXème siècle sera reconstituée d'ici la fin du XXIème siècle. Il brosse cette perspective pour qu'une action résolue soit adoptée, la mise en place d'un impôt mondial sur le capital, et qu'ainsi la catastrophe en germe ne se produise jamais dans une posture qui rappelle celle de Jean-Pierre Dupuy dans *Pour un catastrophisme éclairé*.

On peut interpréter de la même manière les prévisions de l'OFCE sur les conséquences de l'austérité. Ces prévisions soulignent en effet que des mesures de consolidations budgétaires mises en place simultanément dans les pays européens, à un moment où les choix d'investissement des entreprises sont contraints par leurs revenus à court-terme, mènent à une hausse du chômage, une récession qui se prolonge, et par conséquent des doutes croissants quant à la possibilité de réduire les déficits publics ainsi qu'à un risque de déflation qui prolongera encore la crise. En même temps, l'OFCE avec des partenaires européens, propose un scénario alternatif de sortie de crise (*Independent Annual Growth Survey 2014* : de l'austérité à la stagnation) pour que les décideurs publics européens réagissent et que ces prévisions pessimistes ne se réalisent pas.

Si l'économie-fiction est périlleuse, elle peut être

plus frappante que des scénarios de prévisions de croissance. Ces scénarios nous disent que si les pays européens suivent simultanément leurs engagements de réduction de déficit structurel (qui représente, pour la France, 50 milliards d'euros d'ici 2017), alors la France se trouverait en 2017 avec un taux de chômage élevé, très proche de son pic, un déficit certes faible mais une dette toujours élevée, et, surtout, une capacité de rebond préservée par le fait d'avoir conduit l'économie le pied sur le frein pendant sept ans.

A partir de là, il suffira au président et au gouvernement suivant de ne rien faire (d'arrêter la consolidation budgétaire) pour que la croissance reparte, la dette se réduise et le chômage baisse rapidement. Mieux, il aura des marges de manœuvre pour réduire la fiscalité – disons de 50 milliards d'euros. La croissance et la baisse du chômage seront alors d'autant plus rapides, ce qui lui permettra de rester dans les clous des 3% de déficits publics et de tout de même réduire la dette.

Comme au temps des Reaganomics, certains économistes y verront une confirmation de la politique de l'offre et de la fameuse loi de Say (Mankiw, qui aura remplacé Krugman comme éditorialiste économique au *New York Times* écrira une tribune intitulée « In the Long Run, Keynes is dead but Say is still alive »). Le président pourra alors annoncer des primes pour les professeurs de classe prépas et un changement de statut pour les sages-femmes. Ne pouvant se représenter en 2022, la femme du président se présente à sa place. La première femme présidente de la république française est ainsi élue en Mai 2022. Le soir de son élection, elle s'envole pour Washington pour rencontrer Hillary Rodham Clinton, présidente des Etats-Unis. En 2036, son histoire est adaptée en comédie musicale à Broadway puis en film. Son titre : *Quelqu'un m'a dit*.

liberation.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

VIII) Action de groupe: Benoît Hamon détaille le mode d'emploi

Principale innovation de la loi portée par Benoît Hamon et promulguée hier au Journal officiel: la création d'une action de groupe, qui permettra aux clients lésés d'obtenir la réparation du préjudice économique subi. Explications de texte avec le ministre délégué à la consommation.



La loi consommation défendue par Benoît Hamon a été définitivement adoptée au Parlement en février.

afp.com/Jacques Demarthon

L'introduction de l'action de groupe, dans la loi consommation, est souvent présentée comme une révolution en droit français. Où est la révolution?

Benoît Hamon:

Jusqu'ici, un consommateur, lorsqu'il constatait une infraction, pouvait toujours obtenir réparation du préjudice subi. Mais cela nécessitait de déployer une telle énergie, de consacrer tellement de temps -pour un préjudice parfois limité à quelques euros- que cela relevait finalement d'un chemin de croix que personne n'empruntait. Donc, in fine, le gagnant était toujours le même: l'entreprise. Pour trois personnes qui avaient cherché à obtenir réparation, plusieurs milliers ne demandaient rien. C'était vraiment l'incarnation du pot de fer contre le pot de terre.

Cela change radicalement avec la nouvelle loi. Imaginez: je suis client d'un opérateur de service, je constate que le contrat n'est manifestement pas respecté - sur une offre technologique, le compte n'y est pas, ou il y a un défaut de conseil, ou encore une pratique de l'entreprise à mon égard se révèle non conforme au contrat ou à la loi. Je n'ai alors qu'une chose à faire: saisir l'une des 15 associations de consommateurs agréées. Celle-ci

Celle-ci examinera la réclamation et déterminera si, à son sens, il existe effectivement un préjudice dont serait victime un groupe de consommateurs - soit au moins deux personnes. L'association dépose alors une plainte en justice ; le juge mènera l'enquête, établira, le cas échéant, l'infraction, déterminera le groupe de personnes à indemniser et fixera le montant de la réparation à verser par l'entreprise à chaque consommateur. Ce montant correspondra, à l'euro près, au préjudice économique subi.

Quels sont les domaines concernés?

Tous les domaines de la consommation, qui représentent 90% des litiges. Télécoms, assurances, placements financiers, achats sur Internet ou en magasin. Il régnait jusqu'à présent une certaine impunité, pour des préjudices certes souvent faibles. Mais un euro multiplié par 10 000 ou 100 000 clients, lésés cela peut représenter une somme colossale! Les affaires de concurrence sont aussi concernées: par exemple, dans le cas du cartel des lessives, une fois l'entente constatée et les entreprises sanctionnées par une amende payée à l'Etat, les consommateurs auraient pu demander le remboursement du surcoût subi pendant des années à cause de cette entente. Bien sûr, cela suppose un changement de culture: il sera judicieux de conserver ses factures. Le système des cartes de fidélité ou les ventes en ligne permettront aussi de " tracer " les achats concernés et pourront servir de preuves. Dans le champ de la concurrence, la loi ne sera pas rétroactive mais pour la consommation, l'action de groupe pourra porter sur des événements non prescrits, c'est-à-dire remontant jusqu'à cinq ans.

Les associations de consommateurs vont opérer un filtre. Ne seront-elles pas tentées de se limiter aux actions qu'elles seront certaines de gagner?

Des actions jugées non recevables par certaines, seront peut-être retenues par d'autres. Nous n'avons pas voulu un dispositif à l'américaine, dans lequel un groupe ad hoc se constitue, déclenche une procédure et fait de la publicité pour agréger le maximum de personnes. Car sur des marchés très concurrentiels, cela peut être utilisé par des entreprises comme une arme de déstabilisation envers des concurrents. L'action de groupe doit être le moyen d'obtenir la réparation d'un préjudice économique réel, et pas un cheval

de Troie pour gagner des parts de marché.

Les délais de la Justice ne risquent-ils pas de compromettre son efficacité?

Tous les tribunaux de grande instance seront habilités à traiter des actions de groupe. Une fois que le juge aura prononcé son verdict, l'entreprise pourra faire appel. Nous avons prévu une procédure d'appel à jour fixe pour que la confirmation du jugement intervienne dans un délai raisonnable - un an maximum environ. Le juge peut prendre toute mesure nécessaire à la conservation des preuves (éléments de comptabilité, fichiers de cartes de fidélité, etc.), pour être capable de retrouver le groupe de consommateurs, en attendant l'appel. Les personnes lésées seront informées qu'elles peuvent obtenir réparation d'un préjudice, que parfois même elles ignorent. Voilà la révolution: 99 % des consommateurs indemnisés demain n'auront pas effectué de démarche. Ils auront juste à se signaler une fois qu'ils auront été informés.

Comment les consommateurs seront-ils informés?

Lors du premier jugement, la publicité est autorisée seulement pour les affaires de concurrence pour lesquelles une décision, publique, aura été rendue par l'Autorité de la concurrence. En revanche, dans le champ de la consommation, la publicité n'est autorisée qu'après la décision en appel. C'est l'entreprise qui devra l'assurer, sous une forme demandée par le juge (mail, affichage, etc.). Les consommateurs devront alors se déclarer dans un délai de deux à six mois (durée déterminée par le juge, NDLR) pour bénéficier de la réparation du préjudice. Si le groupe de consommateurs lésés est connu à l'avance - par exemple des abonnés à un service, quel qu'il soit, ou des acheteurs sur Internet - ils seront automatiquement informés par l'entreprise. Il s'agira d'une procédure accélérée.

Qui versera les indemnités?

Les associations de consommateurs seront chargées de la liquidation du préjudice. L'entreprise leur versera, sur un compte, le montant global de la réparation et elles le répartiront entre les consommateurs concernés. Elles pourront, dans cette mission, se faire aider

par un tiers.

Quand pourront être déclenchées les premières actions de groupe?

Elles pourront l'être avant la fin de l'année. Mais mon but n'est pas de voir s'accumuler le maximum d'actions en justice. Le texte aura surtout un effet dissuasif. Le principal objectif, c'est de restaurer la confiance entre l'entreprise et le consommateur, dans une période où les relations se tendent car les marges sont réduites et le pouvoir d'achat diminué. L'ensemble de la loi consommation - dont l'action de groupe est le pivot - y contribue.

A quand une action de groupe dans les domaines de la santé et de l'environnement?

Pour ce qui concerne la santé, Marisol Touraine s'est saisie du sujet et l'action de groupe, dans ce domaine, devrait faire l'objet d'un texte de loi en 2014. Pour l'environnement, cela est plus compliqué car il faut prendre en compte des préjudices multiples - impact sanitaire, économique, pollution, etc. Mais pour l'essentiel des litiges, ils sont d'ordre économiques et pourront donc être traités dès cette année.

lexpress.fr

A Suivre...
La Presse en Revue